



Partenariat d'assistance technique – Mécanisme de déploiement d'expert (PAT-MDE)

Numéro de référence de la demande de propositions : 105343

Questions et réponses n° 6 – 23 novembre 2020

Question 1 : Le MAECD s'attend-il à ce que les soumissionnaires prévoient que les frais de personnel et les coûts liés à la gestion financière soient couverts par les frais généraux du projet?

Réponse 1 : Les frais généraux sont définis et décrits dans la demande de propositions (DP), partie 2, section 5.3.1.a).

Question 2 : Dans le cadre de l'exigence d'expérience pour le rôle de directeur de projet, il est indiqué que « Les quarante-huit mois (48) mentionnés ci-dessus constituent le seuil à partir duquel les critères décrits ci-dessus seront évalués. Aucun point supplémentaire ne sera attribué pour un nombre supérieur d'années. » Des énoncés similaires sont faits pour d'autres postes du personnel. Cela signifie-t-il que seules 4 années d'expérience professionnelle d'un candidat seront prises en compte pour les différents critères évalués? Par exemple, si un candidat a effectué des missions pertinentes de 2011 à 2015 ainsi que de 2015 à 2019, ces deux missions peuvent-elles être prises en compte par rapport aux critères évalués?

Réponse 2 : Oui. Seuls 48 mois d'expérience professionnelle d'un candidat seront pris en compte. Dans votre exemple, comme les deux missions semblent couvrir 48 mois, une seule des missions serait nécessaire pour l'évaluation.

Question 3 : Concernant les exigences C, D, E, F et G, étant donné le nombre de points à décrire dans la description narrative, nous demandons une augmentation de la limite de pages à trois pages par exigence.

Réponse 3 : Le MAECD accepte d'augmenter la limite de pages pour les exigences C, D, E, F et G comme suit : 2 pages pour une brève description narrative de l'expérience des candidats. Le nombre de pages du CV reste limité à deux pages.

Question 4 : En ce qui concerne l'exigence G, le CV du coordinateur de projet, section ii) b), le MAECD pourrait-il préciser si l'expérience est évaluée en fonction du nombre de pays cumulé ou du nombre le plus élevé de pays au sein d'un même projet?

Réponse 4 : L'évaluation sera basée sur le nombre de pays pour un seul projet.

FIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES N° 6